

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2023
à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

Est absent : M. Luc Vaillancourt, conseiller

Suite à une décision rendue par la CMQ portant le numéro CMQ-69775-001, Monsieur Gaston Fortier n'assiste pas à la réunion.

-
1. **Ouverture de la séance;**
 2. **Adoption de l'ordre du jour;**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023;**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Aide financière concernant la réfection d'un ponceau localisé près du 191, chemin de la rivière-Etchemin ;
 - 4.2. Annulation d'une créance – Ferme Garonne – Intervention pompiers;
 - 4.3. Octroi du contrat pour le lettrage de la caserne de pompiers de Sainte-Claire;
 5. **DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Octroi du contrat pour le nettoyage et l'inspection du réservoir de temps de contact à l'usine de traitement de l'eau potable;
 - 5.2 Octroi du contrat pour la fourniture de cinq luminaires de rues au DEL avec services dans le développement domiciliaire de l'Érablière;
 - 5.3 Fermeture d'une partie de la rue Bissonnette – Exclusion des lots 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492;

- 5.4 Octroi du contrat pour la réparation des murs intérieurs de l'usine de filtration de l'eau potable;
 - 5.5 Octroi du contrat pour la réparation électrique de l'usine de filtration de l'eau potable;
 - 6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2023-736;
 - 6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-736 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de créer la zone 192-Hc;
 - 6.3 Engagement à modifier le règlement de zonage pour permettre l'usage « institutionnel » sur le lot 6 445 622;
 - 6.4 Création d'un poste - Inspecteur en bâtiment et en environnement;
 - 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1. Suivi des comités;
 - 7.2. Autorisation de demande de prix – Estimation de coûts - Travaux à l'aréna;
 - 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information;
 - 8.2. Affaires MRC;
 - 9. Approbation des comptes;**
 - 10. Lecture de la correspondance;**
 - 10.1. Remerciement Accueil-Sérénité;
 - 10.2. Invitation souper-bénéfice de Saint-Nérée;
 - 11. Affaires nouvelles;**
 - 12. Période de questions des citoyens;**
 - 13. Levée de la séance.**
-

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

270-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

4.4 Autorisation de détour 2024 – MTQ – Pont P-16410;

10.3 Demande d'appui – Cercle des Fermières.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

271-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Aide financière concernant la réfection d'un ponceau localisé près du 191, chemin de la rivière-Etchemin

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

272-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Messieurs Louis-Philippe Caron, Directeur général, ou Simon Roy, Directeur général adjoint, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

4.2 Annulation d'une créance – Ferme Garonne – Intervention pompiers

CONSIDÉRANT la facture #CRF2200343 au montant de 1 563.96\$ pour une intervention des pompiers le 1^{er} novembre 2022 en lien avec un véhicule en feu appartenant à la Ferme Garonne Inc.

CONSIDÉRANT que le véhicule incendié avait été volé et que le c'est le voleur qui a mis le feu au véhicule;

CONSIDÉRANT l'article 108 de la Loi sur l'assurance automobile qui dégage le propriétaire d'un véhicule de toute responsabilité en cas de vol;

Par conséquent :

273-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'annulation de la facture #CRF2200343.

4.3 Octroi du contrat pour le lettrage de la caserne de pompiers de Sainte-Claire

274-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de confier à l'entreprise Turgeon, conformément à l'offre déposée en date du 29 août 2023, le mandat de lettrage de la caserne de pompiers de Sainte-Claire pour un montant de 11 395\$ avant taxes.

4.4 Autorisation de détour 2024 – MTQ – Pont P-16410

CONSIDÉRANT la demande du MTQ pour obtenir l'autorisation de détourner la circulation sur le chemin de la Rivière Etchemin par la route Sainte-Caroline pour une durée approximative de 7 semaines pendant la saison estivale 2024 afin de pouvoir effectuer des travaux sur le pont P-16410;

CONSIDÉRANT que les fêtes du 200^e anniversaire de la Municipalité de Sainte-Claire se tiendront entre le 15 et le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la route Sainte-Caroline n'est pas conçue pour supporter un trafic de véhicules lourds.

275-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents :

- **D'**autoriser le détour par la route Sainte-Caroline tel que demandé par le MTQ ;
- **QUE** l'autorisation est conditionnelle à ce que les travaux soient terminés avant le 15 juin ou qu'ils commencent après le 30 juin 2024;
- **QUE** l'autorisation est conditionnelle à ce que le MTQ s'engage à dédommager la Municipalité pour tout dommage causé à la route Sainte-Caroline par le détournement du trafic et par le passage de véhicules lourds.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Octroi du contrat pour le nettoyage et l'inspection du réservoir de temps de contact à l'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix pour le nettoyage et l'inspection du réservoir de temps de contact à l'usine de traitement de l'eau potable et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Can-Explore	8 778,34 \$ taxes incluses
-------------	----------------------------

276-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Can-Explore au prix de 8 778,34 \$ taxes incluses pour le nettoyage et l'inspection du réservoir de temps de contact à l'usine de traitement de l'eau potable;

QUE la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2021-710 selon les modalités de remboursement de celui-ci;

QUE l'excédent du montant de la dépense du règlement d'emprunt numéro 2021-710 (maximum 2 633 944 \$) soit défrayé à même le fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 600 000 \$ sur une période de 10 ans, remboursable en versements égaux de la façon suivante : 55 % par Kerry et 45 % par la municipalité.

5.2 Octroi du contrat pour la fourniture de cinq luminaires de rues au DEL avec services dans le développement domiciliaire de l'Érablière

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter cinq luminaires de rue DEL dans le développement domiciliaire de l'Érablière;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont été invitées que deux (2) offres ont été reçues soit :

Énergère inc.	5 911,69\$ taxes incluses
Luc Ouellet Électrique inc.	3 938,87\$ taxes incluses

277-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de l'entreprise Luc Ouellet Électrique inc. au prix de 3 938,87\$ taxes incluses pour la fourniture de cinq luminaires de rue DEL dans le développement domiciliaire de l'Érablière.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement.

5.3 Fermeture d'une partie de la rue Bissonnette – Exclusion des lots 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492

CONSIDÉRANT la résolution 235-2023 autorisant la vente des lots 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas l'intention de construire de rue sur ces lots;

Par conséquent :

278-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'exclure les lots 6 584 490, 6 584 491 et 6 584 492 de la verbalisation de la rue Bissonnette.

5.4 Octroi du contrat pour la réparation des murs intérieurs de l'usine de filtration de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2023, un bris au niveau d'un des deux filtres à sable a fait en sorte que le joint d'étanchéité du filtre s'est déplacé et que l'eau se dirigeait vers le plafond à l'intérieur de l'usine de filtration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la dépense sera remboursée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix afin de réparer l'intérieur du bâtiment à cinq (5) entreprises et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Construction G. Vachon et Fils inc.	36 789,70 \$ taxes incluses
-------------------------------------	-----------------------------

279-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre en date du 30 août 2023 de l'entreprise Construction G. Vachon et Fils inc. au prix de 36 789,70 \$ taxes incluses afin de réparer l'intérieur du bâtiment de l'usine de filtration de l'eau potable.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout;

QUE le remboursement par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec soit remis à l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout.

5.5 Octroi du contrat pour la réparation électrique de l'usine de filtration de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2023, un bris au niveau d'un des deux filtres à sable a fait en sorte que le joint d'étanchéité du filtre s'est déplacé et que l'eau se dirigeait vers le plafond à l'intérieur de l'usine de filtration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la dépense sera remboursée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix à une entreprise afin de procéder à des travaux au niveau de l'électricité à l'intérieur du bâtiment et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Henri Audet Ltée

10 355,80 \$ taxes incluses

280-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de l'entreprise Henri Audet Ltée au prix de 10 355,80 \$ taxes incluses afin de réparer l'intérieur du bâtiment de l'usine de filtration de l'eau potable.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout;

QUE le remboursement par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec soit remis à l'excédent affecté d'aqueduc et d'égout.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2023-736

Je, soussigné, Jocelyn Lehouillier, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un premier projet de règlement numéro 2023-736 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de créer la zone 192-Hc.

Un projet de règlement est présenté par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier.

Jocelyn Lehouillier, conseiller

6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-736 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de créer la zone 192-Hc

CONSIDÉRANT que la municipalité désire créer la nouvelle zone 192-Hc à même une partie des zones 9-Ha et 29-C, soit sur les lots 3 713 540, 3713 534 et 3 713 535 ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 5 septembre 2023;

281-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 2023-736 tel que rédigé et déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

6.3 Engagement à modifier le règlement de zonage pour permettre l'usage « institutionnel » sur le lot 6 445 622

CONSIDÉRANT la résolution # 266-2023 par laquelle la Municipalité s'est engagée à céder à titre gratuit une partie des lots 5 176 329 et 6 445 622 au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT que l'usage « institutionnel » n'est pas permis sur le lot 6 445 622 et que cette modification au règlement de zonage sera nécessaire pour la construction d'une nouvelle école primaire;

Par conséquent :

282-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité s'engage à entamer le processus de modification du règlement de zonage pour permettre l'usage « institutionnel » sur le lot 6 445 622 en l'intégrant à la zone 33-P;

6.4 Création d'un poste - Inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a besoin des services d'un inspecteur en bâtiment et en environnement pour continuer à offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que monsieur Simon Roy, directeur général adjoint et directeur des services techniques et urbanisme, cumule actuellement trois postes au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'avec la grande croissance que connaît la Municipalité, M. Roy doit pouvoir concentrer ses énergies et son temps à ses tâches de directeur général adjoint et de directeur des travaux publics;

Par conséquent :

283-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents :

- **D'**autoriser la création d'un poste syndiqué d'«Inspecteur en bâtiment et en environnement »;
- **D'**autoriser la mairesse, Mme Guylaine Aubin et le directeur général/greffier-trésorier, Me Louis-Philippe Caron, à signer une entente avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2822 pour la création du poste mentionné ci-haut;
- **QUE** pour l'année 2023, le salaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit affecté au surplus accumulé non affecté.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités;

7.2 Autorisation de demande de prix – Estimation de coûts - Travaux à l'aréna

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation Loisirs et sports de Sainte-Claire concernant des travaux majeurs à réaliser à l'aréna de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une estimation des coûts de ces travaux pour pouvoir présenter une demande d'aide financière dans le « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air »;

CONSIDÉRANT que la demande de la Corporation comprend les éléments suivants :

1. Refaire la peinture des côtés du bâtiment afin de remédier aux écailllements et d'améliorer l'esthétique.
2. Remplacer les fenêtres du 2^e étage donnant sur la salle Roger Morissette qui sont endommagées.
3. Améliorer la luminosité naturelle et l'ergonomie des bureaux administratifs.
4. Réparer et remplacer les gouttières du bâtiment qui sont rouillées et percées.
5. Rendre hermétique la porte de secours de la salle Roger Morissette.
6. Ajouter des barres paniques aux portes du portique du terrain de balle pour en faire des sorties de secours conformes aux normes de sécurité.
7. Refaire le secteur de la porte donnant vers le garage de la Zamboni en bouchant les anciens trous et en ajoutant des protections contre la pluie.
8. Agrandir les chambres de joueurs et les bureaux administratifs pour offrir plus d'espace et une meilleure ergonomie.
9. Réaménager et améliorer les salles de bain des chambres 1, 2, 3 et 4 pour les rendre plus pratiques et ventilées.
10. Ajouter des salles de bain au 2^e étage du complexe dans la salle Roger Morissette pour faciliter l'accès lors d'événements.
11. Redresser et renforcer le poteau électrique qui alimente le complexe pour éviter tout danger en cas de conditions météorologiques extrêmes.
12. Refaire la façade du bâtiment en utilisant des matériaux modernes et en intégrant les agrandissements des bureaux et des chambres 1 et 2.
13. Installer des arrêts glace sur le toit et remplacer les gouttières pour éviter les problèmes d'infiltration d'eau.

14. Améliorer le secteur de la sortie menant à l'atelier de maintenance et au garage de la Zamboni, en ajoutant un toit, une dalle de béton et en réaménageant le cabanon.
15. Ajouter une sortie d'eau extérieure pour faciliter le remplissage de la Zamboni extérieure.
16. Rénover l'intérieur du complexe sportif & culturel en fonction des travaux déjà effectués, tels que la salle Roger Morissette, les salles de bains du hall d'entrée, etc.

284-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser M. Simon Roy à demander des prix à des firmes d'architectes pour la confection d'une estimation des coûts pour les travaux demandés par la Corporation Loisirs et sports de Sainte-Claire pour l'aréna de Sainte-Claire.

7.3 Nomination d'un conseiller municipal sur le comité « Action sécurité – Axe 277 »

Retirer ce point.

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC

9. Approbation des comptes

285-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 5 septembre 2023, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Remerciement Accueil-Sérénité

10.2 Invitation souper-bénéfice de Saint-Nérée

CONSIDÉRANT l'invitation de la Municipalité de Saint-Nérée à la 28^e édition de son souper-bénéfice qui se tiendra le 7 octobre 2023;

286-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'acheter une publicité à raison de 50\$ pour un quart de page dans le cadre de la 28^e édition de son souper-bénéfice de Saint-Nérée du 7 octobre 2023.

10.3 Demande d'appui – Cercle des fermières – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT que l'organisme « Le Cercle des fermières de Sainte-Claire » est un organisme engagé auprès de sa communauté;

CONSIDÉRANT que le projet Nouveaux Horizons pour les aînés vise à promouvoir le bénévolat auprès des aînés, à faire participer les aînés à la collectivité et à appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés;

CONSIDÉRANT que le financement de cet organisme contribue directement à l'amélioration de la vie des citoyens de Sainte-Claire, et à la prospérité et à la santé de la communauté;

CONSIDÉRANT la demande d'appui présentée par cet organisme dans le cadre de sa demande d'aide financière au projet du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

287-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'appuyer l'organisme « Le Cercle des fermières de Sainte-Claire » dans leur demande d'aide financière pour le projet Nouveaux Horizons pour les aînés.

11. Affaires nouvelles

12. Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires sur les points suivants :

- L'avancement du projet de clinique médicale à Sainte-Claire;
- L'avancement du projet de l'élargissement de la route 277;
- Le suivi des inondations;
- Le projet de construction d'une nouvelle école et sur l'implication des parents;
- La création d'un poste d'inspecteur municipal.

13. Levée de la séance

288-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Louis-Philippe Caron
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.